



**PARCS ÉOLIENS**  
de la Seigneurie de Beaupré

un projet de

**BORALEX**

GazMétro

VALENER

**COMMUNIQUÉ**

## **Autorisation de la phase II des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré**

*Montréal, Québec, 25 janvier 2012* – Boralex inc. (« Boralex »), Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») et Valener Inc. (« Valener ») sont ravis de la publication, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, du décret pour le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré - 4, un projet d'une puissance installée de 68 MW situé dans la région de la Côte-de-Beaupré.

« L'obtention de ce décret confirme une fois de plus la qualité du site éolien de la Seigneurie de Beaupré, mais démontre également notre volonté de développer le projet dans le respect de la communauté qui nous accueille » soulignent monsieur Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex, et madame Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro. En effet, à la suite des audiences tenues dans le cadre du processus d'approbation environnementale chapeauté par le BAPE, le consortium a pris en considération les enjeux soulevés par les parties prenantes et assure qu'il les gardera à l'esprit tout au long de la réalisation de ce projet.

L'étape de l'approbation environnementale étant maintenant franchie, les promoteurs peuvent maintenant aller de l'avant avec les demandes de permis de construction et l'obtention de financement auprès des institutions financières.

Rappelons que les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré comprennent une première phase de 272 MW qui sera mise en service d'ici la fin de 2013 et une seconde phase de 68 MW dont l'obtention du décret permet le début de sa construction dès que possible. Situés sur les terres privées du Séminaire de Québec, à 15 km au nord de St-Tite-des-caps et à 60 km au nord-est de Québec, ces projets produiront suffisamment d'électricité pour alimenter en électricité plus de 60 000 foyers.

Pour toute information, vous pouvez consulter le site Internet des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré : [www.seigneuriedebeaupre.com](http://www.seigneuriedebeaupre.com)

### ***À propos des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré***

*Les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, d'une puissance contractée totalisant 365 MW, sont, à ce jour, le plus grand projet éolien en développement au Canada. La première phase de 272 MW (parcs 2 & 3), qui sera mise en service à la fin de 2013, et la deuxième phase de 68 MW (parc 4), dont les opérations débuteront à la fin de 2014, constituent les projets du consortium Boralex et Gaz Métro/Valener. Par ailleurs, le parc éolien de 25 MW de La Côte-de-Beaupré réalisé par Boralex, en partenariat avec la MRC de La Côte-de-Beaupré, sera mis en service en 2015.*

### **À propos de Boralex**

*Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société exploite une base d'actifs totalisant une puissance installée de près de 500 MW au Canada, dans le nord-est des États-Unis et en France. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 550 MW additionnels qui seront mis en service entre 2013 et 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com).*

*Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, y compris celles concernant les résultats et performances futurs, sont basées sur les prévisions actuelles. L'exactitude de telles déclarations est sujette à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses pouvant occasionner une différence significative entre les résultats réels et ceux projetés, y compris, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, l'augmentation des prix et la disponibilité des matières premières, les fluctuations de diverses devises, la volatilité des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des règlementations affectant l'industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.*

*Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.*

### **À propos de Gaz Métro et de Valener**

*Comptant plus de 5 milliards de dollars d'actifs, Gaz Métro est un important distributeur d'énergie. Principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, elle y exploite un réseau de conduites souterraines de plus de 10 000 km qui dessert 300 municipalités et rejoint plus de 185 000 clients. Gaz Métro est aussi présente au Vermont où elle dessert quelque 300 000 clients. Elle y est active sur le marché de la production d'électricité et celui de la distribution d'électricité et de gaz naturel. Gaz Métro s'implique dans le développement de projets énergétiques porteurs et novateurs tels que la production d'énergie éolienne, l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans le transport et la valorisation du biométhane. Gaz Métro vise à satisfaire les besoins de ses clients, à soutenir les entreprises, les organismes communautaires, les familles et les collectivités ainsi qu'à répondre aux attentes de ses associés (Gaz Métro inc. et Valener) et de ses employés. [www.gazmetro.com](http://www.gazmetro.com)*

*Valener détient une participation économique d'environ 29 % dans Gaz Métro. Par conséquent, Valener détient une participation dans le secteur de l'énergie et bénéficie du profil diversifié de Gaz Métro, tant sur les plans géographique que sectoriel. Valener détient également une participation indirecte de 24,5 % dans des projets éoliens développés avec Gaz Métro et Boralex inc. sur les terres privées du Séminaire de Québec. Les actions ordinaires et privilégiées de Valener sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNR » dans le cas des actions ordinaires et sous le symbole « VNR.PR.A » dans le cas des actions privilégiées de série A. [www.valener.com](http://www.valener.com)*

*Certains énoncés qui figurent dans le présent communiqué peuvent constituer des énoncés prospectifs en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés prospectifs reflètent les intentions, les projets, les attentes et les opinions de la direction (la « Direction ») de Gaz Métro inc. et sont fondés sur des renseignements qui sont actuellement à la disposition de la Direction et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Les énoncés prospectifs mettent en cause des risques et incertitudes connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs indépendants de la volonté de Valener ou de Gaz Métro. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels de Valener et de Gaz Métro diffèrent de façon importante des attentes actuelles telles qu'exprimées dans les énoncés prospectifs.*

*Bien que ces énoncés prospectifs soient fondés sur ce que la Direction estime être des hypothèses raisonnables, Valener et Gaz Métro ne peuvent garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ceux dont il est question dans ces énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont à jour à la date de ce communiqué, et Valener et Gaz Métro n'assument aucune obligation de les mettre à jour ou de les modifier pour tenir compte de faits nouveaux ou de circonstances nouvelles, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables les y obligent. Vous êtes priés de ne pas vous fier indûment à ces énoncés prospectifs. Nous vous invitons à consulter la version intégrale de la mise en garde relative aux énoncés prospectifs ainsi que la description des hypothèses pertinentes et des risques susceptibles d'affecter les résultats réels de Valener et de Gaz Métro qui figurent dans le rapport de gestion de Valener et de Gaz Métro, pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 et dans le dossier d'information de Valener. Ces documents sont disponibles sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).*

- 30 -

***Pour de plus amples renseignements :***

**Médias**

Patricia Lemaire  
Directrice, affaires publiques et communications  
Boralex inc.  
514 985-1353  
[patricia.lemaire@boralex.com](mailto:patricia.lemaire@boralex.com)

Stéphanie Trudeau  
Vice-présidente, développement durable,  
affaires publiques et gouvernementales  
Gaz Métro  
514 598-3015

**Investisseurs**

Monsieur Marc Jasmin  
Boralex inc.  
(514) 284-9868  
[marc.jasmin@boralex.com](mailto:marc.jasmin@boralex.com)

Caroline Warren  
Conseillère senior, Relations avec les  
investisseurs  
Gaz Métro  
514 598-3324  
[cwarren@gazmetro.com](mailto:cwarren@gazmetro.com)